



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

VŒU

- **N°2023-39** : Vœu sollicitant la protection des populations situées sous le couloir aérien d'Orly.
Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

- **N°2023-40** : Autorisation donnée au maire de signer la convention entre la ville de Boissy-Saint-Léger et l'association la Maison des Assistantes Maternelles Les Lumignons.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-41** : Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Relais Petite Enfance (RPE) avec la CAF du Val-de-Marne.
Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET LOISIRS

- **N°2023-42** : Montant des frais de scolarité pour l'année 2022-2023.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-43** : Montant de la contribution communale à l'école des Sacrés Cœurs pour l'année 2022-2023.
Adopté à l'unanimité.

FINANCES

- **N°2023-44** : Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) 2022.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-45** : Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) 2022.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-46** : Adoption du règlement relatif aux modalités de fonctionnement du Taux de Subvention Individualisé (TSI) et des Ressources Mobilisables Par Part (RMPP).
Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel) et une abstention (M. Ngaliema).
- **N°2023-47** : Fixation des tarifs périscolaires.
Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel) et une abstention (M. Ngaliema).

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

- **N°2023-48** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°3 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien conclu avec la société Enerchauf.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-49** : Autorisation donnée au maire de signer les accords-cadres relatifs aux prestations de service pour la direction des espaces verts.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec cinq abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel, M. Ngaliema).
- **N°2023-50** : Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre relatif à l'achat d'articles et de produits d'entretien ménagers et de papier hygiène et ouate.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec cinq abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel, M. Ngaliema).
- **N°2023-51** : Autorisation donnée au maire de signer l'accord cadre relatif à la location de cars.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec cinq abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel, M. Ngaliema).
- **N°2023-52** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pôle petite enfance : Fixation du forfait définitif de rémunération.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec une abstention (M. Ngaliema).

URBANISME

- **N°2023-53** : Majoration à 10% de la part communale du taux de la taxe d'aménagement sur certains secteurs.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-54** : Déclassement par anticipation de la parcelle AB 254 (LCR1) pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Charmeraie.
Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).
- **N°2023-55** : Déclassement par anticipation de la parcelle AB 253 (LCR2) pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Charmeraie.
Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).
- **N°2023-56** : Cession des parcelles AB 253 et AB 254 pour les besoins de l'opération de la ZAC de la Charmeraie.
Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).
- **N°2023-59** : Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).

RESSOURCES HUMAINES

- **N°2023-57** : Mise en place de la médiation préalable obligatoire (MPO) et autorisation donnée au maire de signer la convention d'adhésion à la MPO du CIG Petite Couronne.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2023-58** : Modification du tableau des effectifs.
Adopté à l'unanimité.

Boissy-Saint-Léger,
Le 04 juillet 2023



Le maire

Régis CHARBONNIER